

Oxylane ou l'art de repeindre la nature en vert

Notre-Dame-des-Landes, Sivens, Échillais... Pourquoi les Zones d'aménagement différé (rebaptisées par les opposants « Zones à défendre ») se multiplient-elles en France sinon par déficit de démocratie ? Tout le monde clame les vertus de la nature, mais la plupart de nos élus continuent à repeindre en vert le gris du béton au nom du progrès (mais surtout à cause du prix plus élevé des terrains constructibles et des impôts attendus).

Pour une fois, Montpellier la Surdouée, toujours aux avant-postes du *greenwashing*, n'est pas en cause ; c'est Saint-Clément-la-Rivière qui se prépare à stériliser 24 ha à l'entrée nord grâce à Décathlon, le maître d'œuvre. Ce ne sont certes pas, comme au Center Parcs, 200 ha de forêt qu'un grand groupe allait transformer en centre de vacances et qui vient d'être stoppé par le préfet de l'Isère sous la pression de l'opinion publique.

Ce n'est pas non plus le barrage de Sivens, qui va irriguer le maïs de 30 agriculteurs en dépit du réchauffe-

nord qui travaillent à Montpellier et sont déjà bloqués matin et soir dans les embouteillages ! Aucune desserte autre qu'en voiture n'est envisagée. Sur le plan, on a dessiné 200 places pour les voitures, ce qui signifie que chaque enseigne devra créer et goudronner son parking, qui imperméabilisera le sol. Or, nous nous trouvons en amont de la ville avec l'eau du Lez qui circule dessous, et dessus, le bassin-versant de la Lironde, un ruisseau qui déborde régulièrement, qui a emporté piste cyclable et parapet du pont aux dernières inondations...

Contrairement à ce que nous disent les grands journaux locaux, les jeux ne sont pas faits. La commission départementale d'aménagement commercial a donné un avis mitigé avec 5 voix pour sur 8. L'association SOS Lez Environnement a déposé un recours devant la Commission nationale d'aménagement commercial. Elle est connue pour avoir fait démolir une énorme bâtisse qui cachait la vue de l'aqueduc Saint-Clément et ce, malgré l'accord de l'architecte des Bâtiments de France de l'époque ! La réponse arrivera dans un trimestre et, si elle est négative, le maire de Saint-Clément ne pourra plus délivrer de permis de construire. En outre, le permis d'aména-

ger de la zone commerciale doit être soumis, au titre de la loi sur l'eau, à une nouvelle enquête publique, qui se déroulera du 26 janvier au 11 mars. Même si l'autorisation est accordée globalement, l'accord devra être obtenu pour chaque enseigne de plus de 1 000 m².

11 associations luttent contre ce projet

D'après Jean-Michel Hélay, secrétaire de l'association, le POS actuel de Saint-Clément ne permet pas de construire des logements sociaux, et le SCOT de la communauté de communes du Pic Saint-Loup a été annulé au printemps 2014 par le tribunal administratif à la demande du préfet car il ne maintenait pas assez de terres agricoles... Si les recours sont admis, la Métropole ne pouvant rien imposer pour l'instant, le maire de Saint-Clément va devoir prendre ses responsabilités : il devra modifier les règlements d'urbanisme en changeant le zonage s'il veut faire construire des HLM à la place, comme il en menace les opposants...

Le collectif Oxygène, qui réunit 11 associations, vient de se constituer pour lutter contre ce projet. Si vous ne souhaitez pas se laisser perpétrer, sous couvert de nature, cette nouvelle atteinte à l'environnement, signez la pétition en ligne – qui a déjà recueilli 1 500 signatures – sur le site de l'association sos.lez.free.fr.

Georges Ruchon



ment climatique et de la mort d'un jeune botaniste qui croyait en la démocratie. Mais c'est la même salade verte qu'Oxylane veut nous faire avaler sous prétexte de sport, de santé, de jardinerie et de légumes d'autrefois. Il y aura d'immenses parkings autour d'aussi jolis bâtiments commerciaux qu'au Zénith : 6 000 m² pour le magasin Décathlon, 1 000 m² pour O'Terra, un supermarché alimentaire qui dépend du même groupe, et 8 000 m² pour Truffaut.

Au nom du bio !

Pour donner le change, il y aura un site d'accrobranche et 3 ha de plantations alors que 19 ha sont actuellement cultivés. Bref, on continue à faire disparaître les terrains agricoles en zone périurbaine, mais maintenant c'est au nom du bio !

Or, cette future zone commerciale constitue le paysage naturel à l'entrée nord de la ville et du Grand Pic Saint-Loup. Elle s'étendra au pied du domaine de Piedmarche, une maison sur la colline construite par le célèbre architecte Leenhardt, et elle se trouvera à côté du beau mas des Fontanelles. Un supplément de 4 000 voitures par jour est prévu en semaine et 8 000 le week-end, alors que les routes sont étroites, que la traversée de Montferrier et Grabels va se compliquer (Saint-Clément n'est pas impacté alors que c'est la commune concernée). Bien du plaisir pour les automobilistes du